

Cahier de doléances du Tiers État de Soyer (Marne)

Cahier de doléances et de très humbles représentations de la communauté de Soyer.

Pour obéir aux ordres de Sa Majesté et entrer dans ses vues paternelles, nous dirons :

1° Que les cultivateurs ou exploiters des terres sont dans le plus grand découragement ; dans tous les États bien policés, ce sont les laboureurs pour lesquels on a plus de considération ; qu'on les regarde comme on voudra, ce sont au moins les mains et les pieds de l'État ; affaiblissez ces parties, que deviendra la tête et le reste du corps, etc.? Jadis le grand Colbert voulait que tous les laboureurs fussent en état de mettre, tous les dimanches, une poule dans leur pot.

Les vues de ce digne ministre et ses bonnes intentions ont été ensevelies avec son corps, car il est d'une notoriété publique que de tous les humains qui sont sur la terre, le plus à plaindre (si on en excepte le vigneron propriétaire), le laboureur est le plus maltraité ; des fermes d'un tiers trop chères ; des chevaux hors de prix ; des domestiques qui gagnent quatre fois plus qu'il y a trente ans ; des pertes de bestiaux ; des mauvaises récoltes qui, par malheur, ne se succèdent que trop, et pour couronner tout, des impôts sans fin, taille, vingtième, industrie, corvée, gabelle, sans oublier les aides qui, par les gros impôts qu'ils mettent sur les vins, les entraves qu'ils mettent aux vigneron qui, par là, sont forcés et de frauder et de vendre plus cher leurs vins, etc.

On répondra que les dettes de l'État sont immenses ; qu'il faut y faire honneur ; que tout bon Français doit subvenir aux besoins et à la magnificence du trône ; ce sont des sentiments que nous avons respiré en naissant, qui coulent dans nos veines et que nous porterons au tombeau. Mais pourquoi saigner la plus faible partie ? Pourquoi exiger des impôts qui, dans leur origine, étaient volontaires et que plusieurs rois et États généraux ont reconnu ne pouvoir être mis que du consentement du peuple ? Pourquoi gêner l'agriculture ? C'est un fait certain que de cent fermiers aucun ne devient à son aise ; beaucoup mangent ou plutôt perdent le peu que leurs parents leur ont laissé, et plus d'un quart tombe dans la mendicité, vérité que nos spoliateurs ne connaissent pas, etc. .

Ce n'est pas que nous nous refusions aux dettes de l'État ni à la magnificence du trône ; nous en serions en désespoir et nous nous en plainions comme d'une injure qu'on nous ferait.

Mais il faut subvenir aux besoins de l'État ; nous y consentons pourvu que tous les individus soient chargés à proportion de ¹

Qu'on prenne donc sur le laboureur-exploitant le bien des autres, ce qu'il peut donner sans se mettre à malaise ;

Qu'on saigne tous les gros marchands qui à peine connaissent les charges de l'État ; qu'on renvoie les soixante sangsues ou fermiers généraux dont les trois quarts des impositions leur restent dans les mains, et pourquoi faire? Qu'on diminue le nombre des commis qui, quoiqu'en nombre et n'ayant que de légers appointements, sont très à charge ; qu'on saigne ces gros abbés et bénéficiers qui, la plupart sans talents, s'engraissent des biens de l'église ; qu'on n'oublie pas nos seigneurs les évêques dont les revenus passent 40 000 francs, mais qu'on épargne l'ecclésiastique du second ordre, qui n'a pas plus de 1200 livres annuelles ; qu'on épargne le laboureur et vigneron : qu'on écrase, s'il est possible, tous ces garçons

¹ Document déchiré. "de leurs richesses" ?

bonnetiers qui feraient de bons domestiques et qui sont cause qu'on n'en peut trouver ; qu'on n'oublie pas tant de nobles parvenus et tant d'autres riches gentilshommes dont une partie sont des tyrans dans leur paroisse... Nous aurions bien des observations encore à faire, mais nous laissons la lâche à d'autres plus éclairés que nous et qui ont étudié à 30 livres par mois, pour qui n'avons coûté à nos pères et mères que 5 à 6 sols par mois ; nous finissons et nous serions entièrement restés dans le silence si les ordres du Roi ne nous avaient forcés à le rompre... Nous finissons donc, en conjurant nos seigneurs les princes et évêques et les députés de la Noblesse de faire une seule réflexion qui est que le Tiers état ne possède pas la centième partie des fonds du royaume, tandis que la Noblesse ou l'Église jouissent de quatre-vingt-dix-neuf centièmes ; que, ce qui est inouï, c'est que le Tiers état paie plus de quatre-vingts centièmes des impôts, et le Clergé et la Noblesse au plus un dixième.

Ce sont des vérités incontestables, et il n'est pas possible de se refuser à leur évidence ; ainsi nous prions ceux qui sont à prier, de prendre des cœurs paternels et de s'opposer de toutes leurs forces qu'on n'écrase pas les mains et les pieds de l'État.

Et avons signé tous ceux qui savent le faire.

Fait et passé en notre auditoire, le dimanche 1^{er} mars 1789.